

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 NOVEMBRE 2017



INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA PLAGNE TARENTOISE

«Depuis le printemps 2014, j'ai eu à coeur de porter les couleurs de La Plagne, et de réimpulser l'instruction du dossier de classement touristique de la commune de Macot qui n'avait jamais abouti depuis plus de 25 ans

C'est avec une grande joie et une certaine émotion que je vous annonce officiellement le classement de la commune de La Plagne Tarentaise en station de tourisme (Décret du 15 décembre 2017).

La Plagne Tarentaise est enfin classée au même titre que nos communes et stations voisines.»



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept

Le 6 novembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD-GARÇON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD-GEDDA Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND-MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

MM. CLEYRAT Christian (pouvoir à HANRARD Bernard), MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), TARDY Lionel (pouvoir à OLLINET Alain), TRESALLET Anthony (pouvoir à FERRARI Valérie), conseillers municipaux

Absents :

Mmes BERTRAND Chantal, EMPRIN Sylvie, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BORNAND Jérémy, GIROND Emmanuel, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion LIZEROUX a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à monsieur Lucien SPIGARELLI et madame Anne CROZET, respectivement président et 6e vice présidente de la communauté de communes des versants d'Aime, venus faire une présentation succincte de cette structure.

Monsieur Lucien Spigarelli prend la parole et remercie les élus de La Plagne Tarentaise de les accueillir.

Il rappelle que la communauté de communes regroupe 4 communes dans le canton d'Aime-Bourg Saint Maurice : Aime-La-Plagne, La Plagne Tarentaise, Landry et Peisey-Nancroix soit 10 000 habitants environ.

La communauté de communes des Versants d'Aime accompagne ses habitants à chaque moment de leur vie avec ses différentes compétences.

Monsieur Lucien SPIGARELLI présente tout d'abord la compétence «petite enfance» avec notamment :

- Le multi-accueil Amstramgram qui accueille une quarantaine d'enfants de 3 mois à 4 ans. Des partenariats sont régulièrement mis en place avec l'école de musique et la maison des arts, établissements gérés également par la communauté de communes.

- Le service enfance intervient sur l'ensemble des écoles des 4 communes du canton sur différents thèmes : musique, anglais, arts plastiques, environnement.

- Transports scolaires

Les compétences comprennent également «l'enfance-jeunesse» avec :

- l'accueil de loisirs délégué à l'espace associatif cantonal
- le point enfance jeunesse : très important pour les jeunes qui fréquentent bien cet espace. La mission locale jeune intervient une fois par semaine et les aide à trouver des stages, des formations...

Un partenariat existe avec le collège Jovet à qui est versée une subvention de 13000 euros environ pour des projets pédagogiques.

Concernant les familles, il existe des services sur le territoire qui ne sont pas gérés par la communauté de commune des versants d'Aime mais dont elle est soit l'instigatrice, soit qu'elle subventionne :

- Le relais parents géré par l'espace associatif cantonal,

- La maison de santé. Madame Anne CROZET explique que la communauté de communes des Versants d'Aime a souhaité implanter une maison de santé pluridisciplinaire afin de faire face à la désertification médicale du canton. Chaque professionnel, installé dans la maison de santé, paie un loyer aux Versants d'Aime. Il reste actuellement un plateau de 140 m² pour lequel les services des versants d'Aime recherchent des professionnels souhaitant s'installer soit à la vacation, soit de manière pérenne pour répondre aux besoins de la population.

Enfin pour les seniors, la communauté de communes des Versants d'Aime gère la maison de retraite d'une capacité de 40 places. Elle intègre plus particulièrement une unité d'une dizaine de places pour les maladies type Alzheimer et assimilées. Cette maison de retraite doit être accessible pour le plus grand nombre de personnes et surtout elle doit répondre aux besoins des résidents.

La communauté de communes participe à hauteur de 100 000 euros afin de limiter la hausse des tarifs. En effet, le loyer mensuel pour un résident représente plus de 1800 euros par mois. Des activités sont organisées pour les résidents : arthérapie, musicothérapie...

De nombreuses actions sont également mises en place à destination des seniors du canton comme la semaine bleue, le guide «des seniors»...

Monsieur Lucien SPIGARELLI présente ensuite les équipements gérés par la communauté de communes des Versants d'Aime et les différents services proposés : Stades, gymnase, base de loisirs, voie verte, collecte des ordures ménagères et gestion des déchetteries, la zone d'activité économique, l'école de musique et la maison des arts...

Monsieur Jean Luc BOCH, 1er vice président de la COVA, explique que la zone d'activité économique de Plan Cruet est remplie à plus de 70%. Il reste environ 30% à commercialiser. Cette zone a permis de développer des entreprises sur un secteur de proximité. La deuxième zone d'activité économique en cours de remplissage est celle de Landry. D'autres aménagements sont prévus sur du long terme.

Monsieur Lucien SPIGARELLI rappelle les compétences futures qui seront dévolues à la communauté de communes :

- GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et de Prévention des Inondations à partir du 1er janvier 2018.
- L'EAU et L'ASSAINISSEMENT à partir du 1er janvier 2020

Puis madame Anne CROZET présente le projet de logement sà loyer modéré à destination des seniors sur un terrain situé au-dessus de la maison de retraite appartenant aux Versants d'Aime. Le projet comporterait un immeuble de douze logements permettant un intermédiaire entre le maintien à domicile et la maison de retraite.

Monsieur Lucien SPIGARELLI fait part de la volonté de la communauté de communes de créer une maison de service au public (MSAP) pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

L'objectif est que cette maison soit également itinérante. Monsieur René LUISSET, 4e vice président de la COVA, évoque les travaux du gymnase d'Aime La Plagne.

Il explique que la rénovation a démarré en 2016 avec l'éclairage et le sol sportif. Au cours de l'année 2017, les services se sont employés à monter et déposer l'ensemble des permis et autorisations administratives nécessaires à la suite de la rénovation.

Les travaux se poursuivront par la réhabilitation du système de chaufferie, de ventilation en 2018 et les façades en 2019.

Monsieur Lucien SPIGARELLI demande si des conseillers municipaux ont des questions.

Concernant la demande croissante en maison de retraite, monsieur Richard BROCHE demande si un projet d'extension est prévu.

Monsieur Lucien Spigarelli répond que malheureusement les projets d'extension ne sont pas envisageables sur le canton. La réflexion menée par le Conseil Départemental est à l'échelle du territoire et prend donc en compte les maisons de retraite d'Aigueblanche, Moûtiers et Bourg Saint Maurice.

Monsieur Lucien SPIGARELLI est bien conscient que la capacité de celle d'Aime est insuffisante. C'est pour cela que les services essaient de trouver d'autres solutions et services à développer.

Monsieur Richard BROCHE met en évidence la problématique de la forte demande d'utilisation du gymnase et sa capacité. Il demande si un projet d'équipement sportif est prévu pour répondre aux besoins.

Monsieur Lucien SPIGARELLI répond par la négative mais explique qu'une réflexion est lancée sur le meilleur moyen de rendre le stade de la maladière accessible aux clubs.

Monsieur Roger POUSSIN s'interroge sur l'état d'achèvement de la zone artisanale de Plan Cruet, si les 70% correspondent à la première tranche ou bien à la globalité du tènement foncier, et cela représente combien d'entreprise.

Monsieur Lucien SPIGARELLI répond que ces pourcentages correspondent à la totalité, et que cela représente envi-

ron 7 entreprises.

Monsieur Jean Luc BOCH rappelle que les élus des versants d'aime ont souhaité que cette zone crée de l'emploi. Monsieur le maire remercie les élus de la communauté de communes des Versants d'Aime et leurs techniciens d'être venus présenter leur structure. Monsieur le maire ajoute que si les conseillers municipaux ont des questions, ils peuvent prendre directement contact avec monsieur LUCIEN SPIGARELLI.

Monsieur le maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

Administration générale

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane CHARRIÈRE explique que des modifications sont à apporter au règlement intérieur du multi accueil « les p'tits Bonnets », concernant notamment :

- La fourniture des couches à compter de décembre 2017,
- La modification de l'horaire d'accueil à 8h15 pour la saison d'hiver 2017-2018,
- La nouvelle réglementation en termes de vaccination obligatoire des enfants

Le conseil municipal approuve les modifications à apporter au règlement intérieur du multi accueil « les p'tits bonnets » comme énoncées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES DE MACOT LA PLAGNE

Madame Christiane CHARRIÈRE explique que les délais d'inscriptions et désinscriptions des accueils péri et extra-scolaires de La Plagne vont être modifiés pour le mois de novembre en accord avec les parents d'élèves. Celles-ci devront être effectuées avant 23h30 le mercredi de la semaine précédant l'inscription.

Le conseil municipal approuve les modifications à apporter au règlement intérieur des accueils péri et extra scolaire de Macot La Plagne. (Votants : 44, pour : 44)

3. REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ÉCOLES DE LA COMMUNE

Madame Martine HOËN rappelle que, dans chaque école, conformément au code de l'éducation, le conseil d'école est composé notamment des membres suivants :

- Le maire ou son représentant
 - Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
- Suite aux propositions de la commission scolaire, madame Martine HOËN précise que le représentant du maire sera le maire de la commune déléguée de(s) l'école(s) concernée(s). En cas d'absence, ils seront remplacés par elle-même, responsable de la commission scolaire.

Ensuite, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant par école :

- Pour les écoles de la commune déléguée de Bellentre : Madame Sylvie EMPRIN titulaire, Madame Isabelle GIROD GEDDA, suppléante

- Pour l'école de la commune déléguée de La Cote d'Aime: Madame Martine HOËN, TITULAIRE, Monsieur Daniel Serva-jean, suppléant
- Pour les écoles de la commune déléguée de Macot La Plagne : Madame Christiane CHARRIÈRE, titulaire, Madame Fabienne ASTIER, suppléante
- Pour l'école de la commune déléguée de Valezan : Madame Véronique GENSAC, titulaire, Madame Chantal BERTRAND, suppléante.

Le conseil municipal approuve les désignations énoncées ci-dessus et indique que madame Martine HOËN, en qualité de responsable de la commission scolaire sera conviée aux conseils d'école, même si elle n'y a pas le droit de vote. (Votants : 44, pour : 44)

4. MOTION DE SOUTIEN AUX ÉLEVEURS SUR LA QUESTION DE LA PRÉDATION EN ZONE DE MONTAGNE

Madame Maryse BUTHOD rappelle que tout l'été les éleveurs de Tarentaise et de Vanoise ont subi des attaques de loup, qui ont fait 1721 victimes sur l'ensemble de la Savoie, en majorité des ovins.

A l'occasion du comité syndical de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise qui s'est déroulé à Aime-La-Plagne le 30 septembre, les élus du territoire, réunis autour du président du Conseil Départemental monsieur Hervé GAYMARD et du député monsieur Vincent ROLLAND, ont clairement affiché leur exaspération sur la question du loup.

Madame Maryse BUTHOD ajoute qu'une réunion avec les éleveurs de la commune a été organisée le vendredi 13 octobre à Montchavin, à laquelle ont été conviés messieurs Vincent ROLLAND, député et Auguste PICOLLET, conseiller départemental.

A ces occasions, les élus ont souhaité réaffirmer leur soutien aux éleveurs, et proposent donc l'adoption d'une motion, qui sera ensuite transmise au ministère de l'écologie. Le conseil municipal apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Tarentaise face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux. Il interpelle monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Tarentaise de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme. (Votants : 44, pour : 44)

Finances

5. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GÉNÉRAL

Madame Séverine Brun explique qu'il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires, afin de maintenir la sincérité budgétaire pour le budget Général concernant les opérations suivantes :

En section de fonctionnement :

- Le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) plus élevé que les prévisions annoncées en début d'année 2017;
- Le montant des Amortissements sur les acquisitions 2016 des communes de Bellentre, La Cote d'Aime et Valezan à régulariser ;
- Un jugement pour un contentieux de Bellentre non prévu
- Des créances irrécouvrables pour Bellentre et Macot La Plagne à admettre en non-valeur
- Ces dépenses sont à équilibrer avec des dépenses non réalisées et des dotations supplémentaires

En section d'Investissement :

- La contrepartie des amortissements
 - Le transfert de la piscine de Plagne Bellecote par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (Sigg) (écritures d'ordre budgétaire)
 - Le financement du Centre d'Incendie et de Secours de La Plagne (Acompte 2017)
- Madame Séverine Brun présente les tableaux relatifs à la décision modificative.
- Le conseil municipal approuve les modifications et inscriptions budgétaires présentées et vote la Décision Modificative n° 3 pour le budget général. (Votants : 44, pour : 44)

6. ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Séverine BRUN présente la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 31/08/2017 d'un montant de 8 421,15 euros.

Elle précise que ces admissions en non valeur sont essentiellement des frais de secours non recouverts sur plusieurs années.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 8 421,15 € pour le budget général. (Votants : 44, pour : 44)

7. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2017-122 TRANSFÉRANT UN EMPRUNT AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Anthony FAVRE explique que la délibération présentée au conseil municipal du 03 avril 2017 et qui prévoyait le transfert d'un emprunt du budget général au budget assainissement (Bellentre) doit être retirée sur demande de monsieur le Sous-préfet. Une autre solution devra être proposée, les services de l'état (préfecture et DDFIP) ne souhaitent pas en effet que la collectivité opère ce transfert sous cette forme.

Cependant, le maintien de cet emprunt dans le budget général conduirait à faire financer par les contribuables une dépense qui relève du budget annexe assainissement, ce qui n'est plus permis du fait du passage en commune de plus 3 500 habitants depuis le 1er janvier 2016.

Une solution doit donc être travaillée avec les services de l'Etat pour inscrire cette dépense dans le budget correspondant, afin qu'elle soit prise en charge par l'utilisateur et non par le contribuable.

Le conseil municipal approuve le retrait de la délibération 2017-122 et l'annulation de la décision modificative correspondante. (Votants : 44, pour : 44)

8. TARIFS DE STATIONNEMENT ET AMENDES DE POLICE

Madame Fabienne ASTIER explique qu'à partir du 1er janvier 2018, la dépenalisation du contrôle de stationnement payant entrera en vigueur.

Cette dépenalisation donnera ainsi de nouvelles compétences aux collectivités en leur permettant une gestion complète de leur politique de stationnement. Ces nouvelles mesures modifient la nature du caractère payant du stationnement. En effet, l'utilisateur ne réglera plus un droit de stationnement mais une redevance d'utilisation du domaine public.

En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant de cette redevance, l'utilisateur ne commettra plus une infraction pénale sanctionnée par une amende de 1^{ère} classe, fixée nationalement à 17 €, mais devra s'acquitter du paiement d'un forfait post-stationnement dit FPS.

Madame Fabienne ASTIER explique que la prochaine mise en place de la dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018 nécessite de reprendre la qualification du titre de stationnement en redevance et de revoir le barème tarifaire en instituant le forfait post-stationnement.

Avant de présenter la nouvelle grille tarifaire, madame Fabienne ASTIER ajoute que le souhait de la collectivité est d'inciter les usagers à stationner les véhicules dans les parkings clos et couverts, permettant ainsi de libérer les voiries et stationnements aériens, difficiles à déneiger l'hiver.

De plus, le stationnement de très courte durée et proche des commerces va se trouver favorisé par ces nouvelles grilles tarifaires ; la nouveauté étant en effet une gratuité d'une heure pour permettre à la clientèle d'accéder aux zones commerciales.

Madame Fabienne ASTIER informe qu'un parking de 10 places a été créé à Plagne 1800 pour les camions-aménagés dont le tarif journalier est fixé à 13 €.

Madame Fabienne ASTIER présente les nouvelles grilles tarifaires des parkings aériens :

Belle Plagne Plagne Bellecôte Le Jovet	
1h	Gratuit
2h	2 €
3h	4 €
4h	6 €
5h	8 €
6h	10 €
7h	12 €
8h	14 €
9h	16 €
10h	18 €
11h	22 €
Abonnements	
7 jours	59 €
Saison	230 €
FPS	
22 €	

Plagne Centre - Place PERRIERE	
1h	Gratuit
2h	3 €
2h15	15 €
2h30	35 €
FPS	
35 €	

Le conseil municipal approuve les tarifs des stationnements tels que proposés et acte la requalification du titre de stationnement en redevance d'utilisation du domaine public. (Votants : 44, pour : 44)

Ressources humaines

9. CRÉATION D'UN POSTE DE PROJECTIONNISTE POUR SURCROIT D'ACTIVITÉ DU 13/11/17 AU 31/08/2018

Monsieur Anthony FAVRE rappelle qu'au 1er décembre 2017, la gestion des 3 cinémas sera reprise dans sa globalité par la collectivité. Il précise que le poste de projectionniste initialement saisonnier, doit être modifié avec des missions supplémentaires pour les 3 cinémas. De ce fait, il propose que les dates de contrat pour ce poste soient prolongées d'un mois et demi.

La réglementation actuelle ne permet pas à un saisonnier de bénéficier d'un contrat de plus de 6 mois sur 12 mois. Il convient donc de créer un poste non permanent pour une durée de 7 mois et demi pour la période du 13 novembre 2017 au 31 août 2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

10. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-222 PORTANT AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Monsieur Pierre GONTHIER informe le conseil municipal que la circulaire du 24 mars 2017 relative aux autorisations d'absence dans le cadre d'une procréation médicale assistée (PMA) prévoit que, sous réserve des nécessités de service, les employeurs publics peuvent accorder aux agents publics des autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA), à l'instar de ce que prévoit le droit du travail pour les salariés du secteur privé.

Il propose ainsi, que sous réserve des nécessités de service, un (1) jour par agente soit accordé par acte d'assistance médicale à la procréation par agente.

Il ajoute que la commission Ressources Humaines et le comité technique ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal approuve la modification de la délibération 2016-222 portant autorisations exceptionnelles d'absence. (Votants: 44, pour : 44)

11. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION INSTAURANT LE RIFSEEP

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP).

Il convient aujourd'hui d'y ajouter les cadres d'emplois d'agents de maîtrise et d'adjoints techniques.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à la délibération instaurant le RIFSEEP. (Votants : 44, pour : 44)

12. CRÉATION DE POSTE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu l'inscription d'un agent des services techniques sur la liste d'aptitude d'accès au grade des agents de maîtrise établie au titre de la promotion interne de l'année 2017, Monsieur Pierre GONTHIER propose donc la création du poste comme suit :

- au 1er décembre 2017 création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus au titre de la promotion interne. (Votants : 44, pour :44)

13. CRÉATION DE POSTE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu l'inscription d'un agent administratif sur la liste d'aptitude d'accès au grade des rédacteurs établie au titre de la promotion interne de l'année 2017, Monsieur Pierre GONTHIER propose donc la création du poste comme suit :

- au 1er décembre 2017 création d'un poste de rédacteur à temps complet.

Le conseil municipal approuve donc la création du poste cité ci-dessus au titre de la promotion interne. (Votants : 44, pour : 44)

14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur Daniel RENAUD explique que deux agents saisonniers des services de la communauté de communes des Versants d'Aime sont mis à disposition de la commune afin d'assurer le damage de la piste de luge de La Côte d'Aime chaque année.

A ce titre, il convient de signer une convention pour une mise à disposition de personnel du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018 avec la communauté de communes des Versants d'Aime.

Monsieur Daniel RENAUD ajoute que les Versants d'Aime prêtent gracieusement la dameuse.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel à passer avec la communauté de communes des Versants d'Aime. (Votants : 44, pour : 44)

Marchés publics - Travaux

15. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE.

Madame Maryse BUTHOD explique qu'un groupement de commandes regroupant un certain nombre de communes savoyardes a été créé afin de coordonner les achats de services d'exploitation qui doivent être réalisés dans leurs forêts respectives relevant du régime forestier.

Le groupement confie la tâche de coordonnateur à l'Office national des forêts qui assurera la mise en place et le suivi du lancement de la /des procédures d'appel public à la concurrence.

Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commandes proposé et autorise monsieur le maire à signer la convention. (Votants : 44, pour : 44)

16. AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC LE SDES LE 27 MAI 2014

Monsieur Daniel Renaud rappelle qu'une convention de co-maitrise d'ouvrage a été passée entre la Commune historique de la Côte d'Aime et le SDES afin de réaliser les travaux d'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT au hameau de la Petite Bergerie. Aujourd'hui les travaux sont terminés et le décompte de l'opération concernant l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT s'élève à 56 192,53 € HT. Aussi il est proposé que la commune sollicite le SDES pour le versement d'une participation équivalente à 60% de ce montant définitif. L'absence dans la convention dite de co-maitrise d'ouvrage initiale de dispositions précises

concernant la répartition de la prise en charge financière de l'opération par chacune des deux parties, les modalités de versement de la participation financière du SDES, ainsi que les modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente, obligent à signer un avenant à ladite convention.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention passée avec le Sdes le 27 mai 2014 pour les travaux au hameau de la Petite Bergerie sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants : 44, pour : 44)

17. REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE PLAGNE CENTRE. RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES DES LOTS 5, 7, 11, 13 ET 14

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que lors du conseil du mois de septembre il a été décidé de relancer une procédure concurrentielle avec négociation pour les lots 5, 7, 11, 13 et 14 ainsi qu'une consultation sous forme de MAPA pour le lot 15 de la requalification de l'entrée de Plagne Centre.

Il informe l'assemblée de la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) du 10 octobre 2017 :

- Lot 5 Gros-oeuvre : entreprise retenue : Construction Savoyarde pour un montant HT de 981 911,90 €

- Lot 7 Etanchéité : entreprise retenue : DIAS pour un montant HT de : 345 000,41 €

- Lot 11 Menuiseries intérieures : entreprise retenue : Gal pour un montant HT de 243 526,45 €

- Lot 13 Plomberie Sanitaire : entreprise retenue : Picchiotino pour un montant HT de : 343 180,94 €

- Lot 14 Electricité : entreprise retenue : SOGEC pour un montant HT de : 185 359,30 €.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres comme énoncée ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

18. TRANSPORT SANITAIRE DE SECOURS HÉLIPORTÉS SAISONS HIVERNALES 2017-2018 à 2022-2023

Monsieur Patrice MEREL informe que le marché de transport sanitaire de secours héliportés est arrivé à son terme. Puis il informe l'assemblée de la décision de la CAO du 31 octobre 2017 :

L'entreprise retenue est : SAF Hélicoptère, pour un montant HT de la minute de vol de : 50,70 €.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) comme énoncée ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

19. NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle qu'il existe un marché «nettoyage et entretien des Galeries de Plagne Centre» pris en charge financièrement en commun avec l'Union des propriétaires et copropriétaires de Plagne Centre. Ce marché est arrivé à son terme, une consultation a donc été relancée. Puis il informe l'assemblée de la décision de la CAO du 31 octobre 2017 :

L'entreprise retenue est : SEEZ Net et Propre : 83 095,61 € HT/an dont 23 821,68 € pour la commune et 59 273,93 € pour l'USCPPC.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) comme énoncée ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

20. AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE POUR LA NAVETTE DES CHARMETTES/PLAGNE AIME 2000

Monsieur le maire explique que, depuis 2012/2013, les communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ont mis en place un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes jusqu'au site d'altitude de Plagne Aime 2000. A cet effet une convention a été signée entre les deux parties le 2 décembre 2014. Cette convention a pris fin cette année. Il convient donc de la prolonger pour un an soit pour la saison hivernale 2017/2018.

Le conseil municipal approuve l'avenant prolongeant d'une année la convention de participation pour la navette des Charmettes/Plagne Aime 2000 avec la commune d'Aime-La-Plagne. (Votants : 44, pour : 44)

21. CONVENTION DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AVEC LES DIFFÉRENTS HÉBERGEURS POUR LA NAVETTE LES CHARMETTES/AIME 2000

Concernant la navette Les Charmettes/Aime 2000, monsieur le maire rappelle qu'une convention de participation financière est également signée avec les hébergeurs.

Monsieur le maire indique que ces conventions ont pris fin cette année. Il convient donc de les renouveler avec les hébergeurs concernés : le Club Méditerranée, les hébergeurs et commerçants de l'association Rochame, la SCI Hameau de Crête Côte, la SCD ASL Crête Côte, l'ESF de Plagne Aime 2000.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les hébergeurs cités ci-dessus relative à la participation financière de la navette reliant Les Charmettes/Aime 2000. (Votants : 44, pour : 44)

22. MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE. LOT 4. AVENANT N°2

Monsieur Gérard MONTILLET précise que le marché du lot 4 (menuiseries intérieurs) pour la mise en conformité du cinéma de Pagne Centre a été notifié en mai 2016 à l'entreprise GAL

Il indique qu'un premier avenant a été signé le 12 novembre 2016 il a engendré un surcoût de 1,72 %.

Cependant, la demande du SDIS de réaliser un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les PMR au niveau de la sortie de secours de la scène du cinéma et de cloisonner la cabine de projection se traduit par un nouvel avenant. La somme des deux avenants engendre un surcoût de 6 %.

Il convient donc de signer un avenant d'un montant de 1 656,01 € HT.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

Montant HT du marché de base : 37 976,83 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 653,45 €

Montant HT de l'avenant n°2 : 1 656,01 €

Nouveau montant HT du marché : 40 286,29 €

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au lot 4 du marché de mise aux normes du cinéma de Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 44)

23. MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE. LOT 7. AVENANT N°1

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le marché du lot 7 (cloisons plafonds peintures) pour la mise en conformité du cinéma de Pagne Centre a été notifié en mai 2016 à l'entreprise GASTINI.

La demande du SDIS de réaliser un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les PMR au niveau de la sortie de secours de la scène du cinéma et de cloisonner la cabine de projection se traduit par un avenant. Cet avenant engendre un surcoût de 5,81%.

Il convient donc de signer un avenant d'un montant de 2 888,60 € HT.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

Montant HT du marché de base : 49 677,22 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 2 888,60 €

Nouveau montant HT du marché : 52 565,82 €

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au lot 7 du marché de mise aux normes du cinéma de Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 44)

24. MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE. LOT 8. AVENANT N°1

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le marché du lot 8 (serrurerie) pour la mise en conformité du cinéma de Pagne Centre a été notifié à l'entreprise FERRARI en mai 2016.

Il explique que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour terminer le chantier :

- La réalisation des prestations d'étanchéité sur l'auvent initialement prévue au lot 3 a été effectuée par l'entreprise FERRARI ce qui engendre une plus-value de 8 158,37 € HT soit 13,7 % ;

A noter que cette somme sera déduite du marché du lot 3.

- La découverte en cours de chantier d'allèges bois au lieu de béton sur le Bâtiment des Ecrins a nécessité des travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 3 978,00 €.

Il convient donc de signer un avenant d'un montant de 12 136,37 € HT.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

Montant HT du marché de base : 59 611,57 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 12 136,37 €

Nouveau montant HT du marché : 71 747,94 €

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au lot 8 du marché de mise aux normes du cinéma de Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 44)

25. AVENANT N°20 À LA CONVENTION DSP DU 15/12/1987 RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE NEIGE DE CULTURE DU STADE DE LA BUFFETTE DE MONTCHAVIN

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil municipal que la commune de La Plagne Tarentaise et le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) ont présenté une demande à la société d'aménagement de La Plagne (SAP) concernant un projet d'aménagement de réseau de neige de culture sur le stade de slalom de « la Buffette » (station de Montchavin La Plagne).

En effet, la commune et le SIGP ont demandé à La SAP d'étudier la faisabilité de cette opération aux fins de pérenniser la « skiabilité » de ce secteur. Cette étude, rendue par la SAP, a été validée par la commune et le SIGP. La réalisation a été ensuite confiée à la SAP.

Monsieur Anthony FAVRE indique que cet investissement ne relevant pas du périmètre de la délégation de service public en date du 15/12/1987 unissant le SIGP et la SAP, la commune et le SIGP se sont engagés à participer financièrement à la réalisation de cette opération.

C'est pourquoi il est nécessaire de conventionner ce jour par avenant afin de convenir des conditions financières de cette opération.

Le montant des travaux, fixé à 311 094 € sera supporté à parts égales entre le SIGP, la Commune et la SAP soit 103 698 € chacun.

Monsieur Anthony FAVRE présente ainsi au conseil municipal le projet d'avenant, ce dernier ayant d'ores et déjà été validé par le comité syndical du SIGP.

Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune de La Plagne Tarentaise au financement des travaux du réseau de neige de culture du stade de la Buffette de Montchavin telle qu'indiquée supra. (Votants : 44, pour : 44)

26. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Gérard MONTILLET présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Depuis la création de la commune nouvelle, monsieur Gérard MONTILLET explique que les élus doivent valider un seul rapport et non plus quatre. Pour cette année, les tarifs indiqués sont ceux de Macot La Plagne puisque l'obligation est faite de s'appuyer sur la commune historique ayant le plus d'habitants. En revanche, les volumes annoncés correspondent bien à l'ensemble du territoire. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- Indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification, les redevances de l'agence de l'eau ;
- Gestion : encours de la dette.

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'il lui est présenté. (Votants : 44, pour : 44)

27. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur Gérard MONTILLET présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- Indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification, les redevances de l'agence de l'eau ;
- Gestion : encours de la dette.

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'il lui est présenté. (Votants : 44, pour : 44)

Urbanisme

28. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT - DÉVIATION PISTE DE VTT DE LA DREVAL

Madame Marion LIZEROUX présente le projet de réalisation d'une déviation de la piste VTT de la DREVAL au niveau de Plan Gagnant sur le territoire communal de Macot, commune déléguée de La Plagne Tarentaise. Ce projet nécessite un défrichement en forêt communale bénéficiant du régime forestier.

Elle demande ainsi au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement d'une surface de 1500 m² sur la parcelle 150 section M n° 2701.

Madame Marion LIZEROUX ajoute que ce défrichement n'aura aucun impact écologique. En effet, il ne concerne pas des milieux naturels remarquables pour leur intérêt écologique ou leur rareté et aura un impact limité sur le plan paysager ; les impacts sur la faune et la flore restent eux aussi limités moyennant le respect des mesures prévues à l'étude d'impact.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement d'une surface de 1500 m² et s'engage à dépresser une zone de régénération naturelle d'une surface de 0.32 ha sur le territoire de la Plagne. (Votants : 44, pour : 44)

29. ACQUISITION D'UN BIEN AU LIEUDIT LES COCHES -DESSUS (BELLENTRE)

Dans le cadre d'une DIA adressée par Me Gilles SALEUR (Salins Les Thermes) en vue de la cession d'une propriété sise au lieudit Les Cochés dessus, cadastrée 038 section AB n°40, d'une superficie totale de 0ha15a10ca, monsieur Roger Poussin explique que la commune souhaite exercer son droit de préemption sur une partie de la parcelle.

En effet, ce terrain se trouve en emplacement réservé (ER) enregistré sous le n° 63, sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme. Cet emplacement correspond à «un aménagement de voirie» ayant pour destination l'intégration dans le domaine public d'une route principale d'accès aux autres habitations et située sur un terrain privé. Considérant l'opportunité de régulariser la situation foncière de cette voirie communale, monsieur Roger Poussin propose d'acquérir au prix de cinq euros le mètre carré, une partie de la parcelle cadastrée 038 section AB n°236 pour une superficie de 219 m², appartenant à la succession Jourdan.

Le conseil municipal décide d'acquérir au prix de cinq euros le mètre carré, une partie de la parcelle cadastrée 038 section AB n°236 pour une superficie de 219 m², appartenant à la succession Jourdan. (Votants : 44, pour : 44)

30. AUTORISATION À LA SAP DE FAIRE TRAVAUX POUR LE TSD 6 DES INVERSENS

Monsieur René ALLAMAND informe que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) souhaite remplacer en 2018 le télésiège fixe 4 places des Inversens par un télésiège débrayable 6 places (TSD 6), quasiment en lieu et place du télésiège existant.

Il convient donc au conseil municipal d'autoriser la SAP à réaliser les travaux du TSD6 sur les parcelles communales cadastrées :

- Section 038 K n° 307- 395 – 445 Les Crozats
- Section 038 K n° 411 Le Caroley

Le conseil municipal autorise la SAP à réaliser les travaux du TSD6 sur les parcelles communales énoncées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

31. INSTITUTION DE SERVITUDE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEU-DIT LE CLOS - MACOT LA PLAGNE

Madame Fabienne ASTIER, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention portant institution de servitude de passage de réseau sur la parcelle communale section A n°2191 au lieu-dit le Clos.

Aujourd'hui le bénéficiaire de ces servitudes souhaiterait l'étendre à une servitude de passage pour véhicules d'une largeur de 3m50 le long de cette parcelle, d'Est en Ouest. Il mentionne que cette servitude pourra se confondre avec une voirie communale ou ouverte à terme au public, et ce suite à une simple injonction ou demande de la collectivité. Ce en quoi le bénéficiaire de la servitude ne pourra s'opposer.

Monsieur Patrice MEREL ajoute que les frais engendrés par cette demande seront à la charge exclusive du propriétaire des parcelles formant le fond dominant, aussi bien en ce qui concerne la réalisation des travaux d'accès que l'ensemble des documents afférents.

Le conseil municipal accepte l'institution d'une servitude de passage sur la parcelle communale 150 section A n° 2191 en plus de celles déjà accordées précédemment, et ce au bénéfice des parcelles cadastrées 150 section A n° 1595 et 1594 dans les conditions énoncées. (Votants : 43, pour : 39, abstention : 4, Corine MICHELAS, Evelyne FAGGIANELLI, Joël OUGIER SIMONIN et Pierre OUGIER)

32. ACQUISITION EN VEFA DE LOTS EN VOLUME DANS LE BÂTIMENT LES LODGES 1970 - PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice MEREL rappelle à l'assemblée le projet de l'ensemble immobilier les Lodges 1970 à Plagne centre et les engagements pris par la collectivité, et notamment d'acquérir des volumes bruts de béton dans cet immeuble. Cette acquisition doit se faire par une vente en l'état de futur achèvement (VEFA).

Dans cet immeuble complexe divisé en 10 lots volumes, la collectivité s'est engagée à acquérir les lots n° 4-6-et 8 correspondant :

- Lot volume n° 4 : A l'ouest de l'ensemble immobilier, une cage d'escalier, une partie de l'espace aérien, et sur le niveau 2 un parking couvert de 52 places pour un montant de 796 726.34 euros HT soit un montant de 15 000 euros HT la place.
- Lot volume n° 6 et n°8 : A l'ouest de l'ensemble immobilier, un local aménageable de 70 m² pour la police municipale et un local de 270 m² pour le cabinet médical, un local pour les kinés et infirmières pour une surface totale

de 421 m² et deux places de stationnement au niveau 3. Pour les locaux à aménager et les places de stationnement attenantes, le coût s'élève à 1 154 223.169 € HT soit 1 385 067.79 € TTC.

Monsieur Patrice MEREL ajoute que des loyers vont être perçus au niveau des cabinets médicaux, kinés et infirmiers. Notamment, pour information, le cabinet médical devrait un loyer de 30 000 euros par an environ. La collectivité ne verserait plus la subvention de 15 000 euros. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN estime qu'il aurait été plus judicieux d'acheter les appartements des pompiers plutôt que de les louer. Monsieur le maire répond que cette solution n'est pas définitive mais qu'elle a paru la plus appropriée pour ne pas alourdir le budget dans un premier temps. Cette proposition pourra être rediscutée plus tard. Monsieur Patrice MEREL ajoute que la collectivité a dans un premier temps estimé le besoin à 5 appartements à louer et que le nombre pourrait être revu à seulement 3 ou 4, d'où la location d'abord afin d'affiner le besoin réel. Monsieur René ALLAMAND rappelle que le bâtiment actuel des pompiers appartient au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne et est édifié sur un terrain communal mis à disposition. L'objectif sera donc de vendre ce bâtiment et la somme de la vente viendra compenser l'achat des nouveaux locaux.

Le conseil municipal approuve l'acquisition en VEFA de lots en volume dans le bâtiment Les Lodges 1970 à Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 42, abstention : 1 Joël Ougier simonin, et contre : 1, Richard Broche)

33. CONVENTION PORTANT INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR PISTE DE SKI – COPROPRIÉTÉ SNOW EDEN

Monsieur Roger Poussin demande si le point 39 peut être délibéré à la suite car il concerne le même dossier.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour modifier l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

Monsieur Roger POUSSIN explique qu'un projet immobilier constitué de 5 chalets a vu le jour à côté de la télécabine de Montchavin. Historiquement, le tènement foncier concernait le retour skieurs pour la télécabine. Après négociation avec le propriétaire, un accord a été trouvé pour conserver ce retour skieurs. Monsieur Roger POUSSIN présente la convention portant institution de servitude de passage pour une piste de ski à passer entre la commune et les propriétaires du Syndicat des copropriétaires de la résidence Snow Eden.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention instituant une servitude de passage pour une piste de ski sur les parcelles cadastrées 038 section AD numéros 352 et 353. à passer avec les propriétaires du Syndicat des copropriétaires de la résidence Snow Eden. (Votants:44, pour : 44)

39. CONVENTION PORTANT INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR PISTE DE SKI — COPROPRIÉTÉ SNOW EDEN

Après avoir rappelé la convention portant institution de passage d'une piste de ski sur la copropriété des parcelles cadastrées 038 section AD n° 352 et 353, monsieur Roger POUSSIN indique qu'une convention pour la gestion de cette servitude de passage doit être signée entre la commune, le SIGP et la SAP. Il fait lecture de la convention à signer entre les trois parties.

Le conseil municipal approuve la convention à signer pour la gestion de la servitude de passage pour une piste de ski reliant le domaine skiable de Monchavin Les Coches et les gares de télécabines. (Votants: 44, pour : 44)

34. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Anthony FAVRE présente la convention à passer avec la société Enedis en vue de la réalisation de travaux pour la pose d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales (Secteur de Bellentre) Les Roches : 038 AD n° 352 ; Le Plan : 038 AD n° 340. 335. 341. 334.353 ; La Montagne : 038 K n° 398. 443.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société Enedis portant institution de servitude pour l'enfouissement de lignes électriques sur les parcelles communales énoncées ci-dessus. (Votants : 44 , pour : 44)

35. INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE — PLAGNE 1800

Monsieur Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune a été saisie par les propriétaires de la parcelle cadastrée 150 section N n°1254 à Plagne 1800 qui souhaitent rénover et rendre plus confortable leur chalet actuellement louer à un tour opérateur, répondant en cela à l'objectif d'assurer un hébergement en lits chauds, favorisé par la commune. Afin de réaliser cet aménagement, compte tenu de la topographie des lieux et des contraintes parcellaires ils sollicitent la collectivité, propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée 150 section n°1310, pour l'établissement d'une servitude de cour commune.

Monsieur Patrice MEREL indique que la commission urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 octobre 2017.

Le conseil municipal accepte l'institution d'une servitude de cour commune au profit de la parcelle cadastrée section N n°1254 appartenant à monsieur BONIN Olivier et madame BONIN Christelle sur la parcelle communale 150 section N n°1310 à Plagne 1800. (Votants : 44, pour : 44)

36. AVENANT À UNE CONVENTION D'USAGE — MARAIS DES FRASSES

Monsieur Patrice Merel rappelle au conseil municipal la convention d'usage passée avec le conservatoire des espaces naturels pour la gestion des zones humides (Marais des Frasses)

Il indique que le marais des Frasses représente un patrimoine d'un grand intérêt sur le plan biologique, et en particulier pour les habitats naturels humides et la flore qu'il renferme.

Ce secteur figure au plan d'action zones humides réalisé

dans le cadre du contrat de bassin versant Isère-tarentaise. Une première convention a été signée avec le CEN et aujourd'hui il convient de l'étendre à d'autres parcelles communales

Le conseil communal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'usage à passer avec le conservatoire des espaces naturels et portant sur les parcelles communales 150 section M n° 674-675-2164-2166 et section H n°1114. (Votants : 44, pour:44)

37. DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE — PARCELLE COMMUNALE — MONTORLIN (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN expose à l'assemblée délibérante que les propriétaires d'une parcelle située sur la commune historique de Bellentre au lieu-dit hameau de Montorlin (La Plagne Tarentaise) sont intéressés par la parcelle cadastrée 038 section E 1675 pour une contenance totale de 48m² appartenant à la commune et jouxtant leur propriété.

Il précise que sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme ce terrain se trouve en zone UA (en secteur centre du village) et que les services de France Domaine en date du 8/09/2017 ont évalué la valeur vénale de cette parcelle à huit mille euros (8 000 euros).

Le conseil municipal donne son accord pour la vente à 166.66 euros/m² de la parcelle cadastrée 038 E 1675 pour une contenance de 48m². (Votants : 44, pour : 44)

38. CONVENTION PARKING DU BOULEVARD AVEC LA COPROPRIÉTÉ DES ÉCRINS-

Monsieur Jean Luc BOCH rappelle l'accord conclu avec la copropriété de l'immeuble des Ecrins à Plagne Centre concernant la cession de terrains pour la réalisation à la fois du Front de Neige et de la place Perrière.

A titre de compensation, du fait de la suppression des places de stationnement au droit de l'immeuble sur l'emprise des terrains cédés à la collectivité, le conseil municipal, dans sa délibération en date du 27 septembre 2017 a spécifié :

« la collectivité attribuera par convention à chaque copropriétaire une place de stationnement dans le parking du Boulevard au prix de 200 € au lieu de 350 € pour l'année et pour une durée de 10 ans (indexé à l'indice INSEE du coût de la construction) ».

Aujourd'hui il convient donc d'acter cette décision par l'établissement d'une convention de mise à disposition de ces places de stationnement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention telle qu'elle lui est présentée et indique que le Syndic devra formuler pour le 15 novembre de l'année à venir le nombre de places à prévoir. (Votants:44, pour : 44)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire présente la signature des marchés (liste des MAPA) réalisés depuis le dernier conseil municipal .

GEMAPI

Monsieur Daniel RENAUD rappelle le dispositif GEMAPI : Transfert de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et de Prévention des Inondations» de l'Etat à la communauté de communes à partir du 1er janvier 2018. Dès 2018, la communauté de communes des Versants d'Aime devra donc entretenir les cours d'eau, les digues et l'ensemble des ouvrages de protection répertoriés sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Daniel RENAUD indique qu'un nouvel impôt va être collecté via les feuilles d'imposition foncier envoyé aux contribuables par la communauté de communes pour assumer cette nouvelle compétence.

La responsabilité de cette gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sera portée par les maires.

CONTRAINTES FINANCIERES

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil municipal qu'une réunion a été organisée le 28 septembre à Moûtiers réunissant les maires, les présidents des communautés de communes, les conseillers départementaux et les parlementaires. Cette réunion avait pour objectif d'alerter et d'informer les élus sur le devenir des finances des territoires touristiques de montagne. Monsieur Anthony FAVRE rappelle ce qu'est le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC): il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées. Il explique que 3 intercommunalités de Tarentaise sont parmi les 11 plus gros contributeurs de France par Habitant dont notamment la communauté de communes Coeur de Tarentaise.

Le montant dû au titre du FPIC pour la Tarentaise est passé de 150 millions d'euros en 2012 à 1 milliard d'euros en 2017. Il rappelle que les élus des collectivités des territoires touristiques de Montagne ne remettent pas en cause le principe de la péréquation, ou de la participation des territoires à l'effort national de redressement des comptes publics. En revanche, c'est le sens de la justice et de l'équité qui est remis en cause.

Pour 2017, hors contribution FPIC et contribution au redressement des finances publiques, le niveau de l'épargne du territoire de la Tarentaise (EPCI et communes membres) serait de 28M€. D'après les estimations, sans ces ponctions, le territoire de la Tarentaise aurait pu engager près de 200 M€ d'investissements supplémentaires sur la période 2012-2017.

Monsieur Anthony FAVRE présente ensuite les propositions d'ajustement du FPIC que les élus souhaitent faire adopter par les parlementaires :

- Plafonner la contribution à hauteur d'un montant (à définir)
- L'introduction d'un critère de densité dans l'indice synthétique servant à déterminer la contribution FPIC
- L'augmentation du poids du critère du revenu.
- La réduction du seuil d'éligibilité à la contribution FPIC.

Monsieur le maire précise que concernant la commune nouvelle, il avait été prévu, lors de sa création, une économie de 1 800 000 euros. Fin 2018, la commune nouvelle aura réalisé une économie de 3 400 000 euros grâce à la fusion.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur Alain OLLINET rappelle la mise en place du dispositif de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie nationale validée par le conseil municipal le 03 avril

2017.

Une réunion publique a eu lieu à Bellentre le 19 juin. A l'issue de cette réunion, aucun habitant ne s'est porté volontaire pour adhérer au dispositif. Le protocole ne peut donc pas être signé avec la gendarmerie. Il est donc proposé d'organiser à nouveau des réunions dans chaque commune déléguée :

Le mardi 05 décembre 2017 à 18h30 : La Côte d'Aime - salle des fêtes

Le mardi 05 décembre 2017 à 19h30 : Valezan - salle de réunion en mairie

Le mercredi 06 décembre 2017 à 18h30 : Bellentre - salle des fêtes

Le mercredi 06 décembre 2017 à 19h30 : Macot La Plagne - salle des mariages

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le maire indique que les gendarmes ont besoin de référents dans chaque commune qui feront le lien entre la population et les forces de l'ordre. La signalétique pour ce dispositif est en cours de chiffrage afin de prévoir une enveloppe au budget 2018.

CONVENTION

Monsieur Roger POUSSIN présente la convention relative à la délibération prise par le conseil municipal le 3 juillet 2017 portant occupation du domaine privé de la commune déléguée de Bellentre - Lieu-dit Le Gothard.

ILLUMINATION

Madame Martine HOËN tient à remercier et féliciter les services techniques pour le travail réalisé au niveau des illuminations sur l'ensemble des commune déléguées.

ERRATUM - PRÉEMPTION D'UN TERRAIN À LA PERRIÈRE - MACOT

Lors du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre, il a été omis le montant de la préemption du bien cadastré section C n° 980 sis sur le territoire de la commune de Macot à la Perrière.

Concernant le point 11 relatif à la délibération n°2017-282 du 27 septembre 2017, il fallait lire :

Le conseil municipal décide de procéder à la préemption du bien cadastré section C n° 980 sis sur le territoire de la commune

Le conseil municipal fixe le prix de cette acquisition à 60 000 € net vendeur et 5000 € de frais d'agence. (Votants: 41, pour : 41)

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 19 OCTOBRE

Présents : – MM. Daniel RENAUD, maire, René LUISET, 1er adjoint, Freddy BUTHOD GARÇON, 2ème adjoint, Charles BOUZON, 3ème adjoint, et Mme Martine HOËN, 4ème adjointe

MM. Jean LUC BLANCHET, Pascal COLLOMB, Alain OLLINET, conseillers municipaux.

Absents- excusés : MM. Marcel SYLVESTRE, Daniel SERVAJEAN, conseillers municipaux

Lors du précédent conseil, il avait été demandé aux élus de réfléchir aux projets à venir pour l'année 2018 afin de pouvoir chiffrer les budgets pour 2018. Monsieur le maire, ses adjoints et ses conseillers ont donc fait un premier point sur ces prospectives.

ÉCOLE, RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE

Messieurs les maires des quatre communes historiques, monsieur Auguste PICOLLET - Conseiller Départemental, parents d'élèves et enfants, tous étaient réunis pour l'inauguration du restaurant scolaire et de la garderie le mercredi 11 octobre qui fût un réel succès.

Force est de constater la réussite de ce projet mené à bien. Même si quelques réajustements restent à effectuer, l'objectif premier est accompli : améliorer le confort et la qualité de vie des enfants et du personnel encadrant / accueillir plus d'enfants à l'école.

Concernant l'infrastructure même de l'école, l'optimisation du chauffage a été mise en place à l'aide d'un programmeur afin de limiter les dépenses énergétiques inutiles, notamment en période de vacances scolaires. Toutefois, les deux pompes de chauffage devront être changées rapidement. Un devis a été demandé et les travaux devraient avoir lieu rapidement.

Le Noël de l'école est prévu le vendredi 22 décembre avec la présence du Père Noël au sein de l'école et le traditionnel repas de Noël.

LE CHALET DES PLANS

Loué par l'UCPA en été, il va être demandé aux services techniques de LA PLAGNE TARENTEISE d'intervenir au printemps pour quelques réparations et améliorations de la structure de la bâtisse.

D'autre part, à partir de l'été 2018, il sera installé un périmètre de sécurité aux abords du captage d'eau afin d'éviter tous risques de pollution du réseau d'eau le desservant. Des contrôles de qualités et de respect de la délimitation seront effectués.

L'UCPA nous a informés qu'ils mettaient en place un système de traitement d'eau à l'intérieur du chalet.

GROUPEMENT PASTORAL

A la demande du Groupement Pastoral, une remise aux normes pour l'amélioration du confort des chalets de bergers va être mise en place. Un architecte sera mandaté dans ce sens et des subventions vont être demandées auprès de la Chambre d'Agriculture et de la Société Economique Alpestre pour aider la commune au financement de ces travaux.

Il sera néanmoins rappelé aux agriculteurs leurs droits mais aussi leurs devoirs concernant l'exploitation alpestre et le respect des sentiers lors de la mise en place

des parcs et trayeuses.

LE REFUGE DE LA BALME

Il est envisagé de reconstruire l'abri à l'arrière du refuge pour stocker le matériel du gardien. Le projet devra être remis en place rapidement s'il doit être réalisé pour l'été 2018. En effet, le respect de la législation en vigueur pour obtenir la validation de la Commission des Sites ainsi que celle de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, impose une recherche et un projet bien normé pour éviter toute prise de retard du dossier et des travaux.

Il a été également évoqué la fin de la délégation de gestion du refuge, en juin 2018, tenue jusqu'alors par Bernard DUC. L'appel d'offre a été reporté, eut égard à de nouvelles contraintes administratives. Le choix du prochain gestionnaire sera fait parmi différentes candidatures.

Toutefois, les nouvelles installations et législations (énergétiques, mise en place d'internet via une parabole...) impliquent de sélectionner une personne capable de travailler en totale autonomie dans divers domaines et dans le respect de la réglementation. La commune restera un soutien au gestionnaire mais ne pourra en aucun cas palier à chaque difficulté. La rigueur sera donc de mise pour la sélection du candidat.

La commune souhaite mieux équiper le refuge pour le prochain délégataire et envisage de racheter le matériel appartenant au gardien actuel.

LA MAISON GIRARD À MONTMÉRY

L'idée de créer un pôle touristique, non seulement au sein de La Côte d'Aime, mais aussi un circuit reliant les quatre communes historiques émerge. En effet, ceci permettrait de proposer un choix diversifié d'activités, autre que les sports de montagne, et de faire découvrir les multiples richesses de nos communes.

Pour étoffer le panel des sites d'intérêts touristiques, le rachat de la maison GIRARD est au centre des questionnements. Au sein de cette bâtisse a été recréé un intérieur de l'ancien temps avec divers objets typiques. Celle-ci représente donc un intérêt de conservation du patrimoine et reste une option intéressante.

Toutefois, de nombreux travaux seraient à prévoir pour sa remise aux normes en vue de l'accueil de touristes. De plus, augmenter l'affluence des visiteurs sur Montméry uniquement avec ce futur musée ne serait pas suffisant et impliquerait de devoir, par exemple, restaurer les chapelles environnantes.

Malgré le réel intérêt du projet, il ne peut être mené à bien sans l'appui de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne et de la commune de LA PLAGNE TARENTEISE.

Une autre option est possible : la création d'une association à but non lucratif et faire appel au bénévolat.

Le projet est en cours de réflexion.

L'ÉGLISE SAINT LAURENT

Un diagnostic de l'état du bâtiment a été fait avec le directeur des services techniques de LA PLAGNE TARENTEISE et le 3ème Adjoint délégué, Charles BOUZON, par un professionnel en rénovation des bâtiments anciens le lundi 16 octobre.

Concernant les murs et les remontées d'humidité qui abîment la bâtisse, la seule solution serait de refaire un drain extérieur plus profond que l'existant, puis recréer avec de la chaux.

Actuellement, les murs et les fondations sont en ciment ce qui a pour effet de ne pas permettre à l'eau et à l'humidité de s'évacuer, provoquant ainsi des dégradations importantes.

D'autre part, les piliers du porche à l'entrée de l'église sont dégradés et nécessitent l'intervention du rénovateur. Un devis a été demandé et le projet est en cours.

LOTISSEMENT DES SOURCES

Il a été demandé à EDF d'enfouir les lignes aériennes existantes, supprimer celles qui ne sont plus alimentées et de revoir la distribution dans ce secteur. Un dossier de subvention est en attente au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie.

FLEURISSEMENT 2018

Madame Martine HOËN, 4ème Adjoint déléguée en charge des affaires sociales, et Monsieur Jean-Luc BLANCHET, Conseiller Communal, décideront prochainement de la mise en place du fleurissement de la commune de La Côte d'Aime pour 2018 en collaboration avec les Services Techniques de La Plagne Tarentaise.

Le Conseil Communal s'associe aux habitants pour remercier le service fleurissement qui a œuvré tout au long de la saison pour embellir la commune.

LA CIRCULATION

Suite à une discussion entre Monsieur le maire délégué et les parents d'élèves, les séparateurs de voies au chef lieu ont été déplacés pour être disposés autour de l'abri bus, permettant une meilleure protection des enfants et des accompagnants.

Les écluses ont été enlevées pour l'hiver sur tous les hameaux de La Côte d'Aime conformément à la convention avec le Territoire de Développement Local.

Il est donc fait appel au civisme de chacun pour le respect des limitations de vitesse et de faire preuve d'une vigilance accrue pour la sécurité des piétons.

ANIMATION PRÉVUE PAR LA BIBLIOTHÈQUE

Laure, notre bibliothécaire, organise, en partenariat avec la commune déléguée de Valezan, le vendredi 22 décembre à 20h00 à la salle des fêtes une soirée conte. Une conteuse professionnelle viendra émerveiller, sur le thème de Noël, petits et grands de La Côte d'Aime et de Valezan (entrée libre).

VŒUX 2018 DE LA MUNICIPALITÉ

La date a été fixée au samedi 13 janvier à 18h00 à la salle des fêtes de La Côte d'Aime suivi de la traditionnelle dégustation de la galette des rois

NOUVEAUTÉ EN URBANISME

Stéphanie ALBARELLO a rejoint l'équipe urbanisme de La Plagne Tarentaise. Elle aura en charge de mettre en place le nouveau logiciel de gestion propre à ce secteur et qui deviendra commun aux quatre communes historiques.

De plus, elle assurera des permanences à La Côte d'Aime chaque vendredi matin, sur rendez-vous, pour répondre aux demandes des administrés et les soutenir dans leurs projets en collaboration avec Monsieur Freddy Buthod Garçon, 2ème adjoint de la commune déléguée de La Côte d'Aime en charge de l'urbanisme.

Celui-ci rappelle que depuis janvier 2017 jusqu'à aujourd'hui, 90 dossiers (toutes demandes confondues) sur La Côte d'Aime ont été traités. Le dynamisme de ce secteur nécessitait donc un appui supplémentaire, no-

tamment avec le départ en retraite prochainement de Monsieur Jacques VIBERT, Directeur de l'urbanisme de LA PLAGNE TARENTOISE et de Madame Valérie SICARDI en charge de l'urbanisme à Bellentre.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le lundi 16 octobre, une nouvelle réunion a eu lieu pour discuter de la mise en place de la participation citoyenne. Suite à l'absence d'inscription de référents à la gendarmerie après la première campagne de sensibilisation des citoyens, il a été conclu que l'information n'avait pas été assez abondante et claire.

C'est pourquoi de nouvelles réunions d'information vont être mises en place :

Côte d'Aime :	5 décembre à 18h30
Valezan :	5 décembre à 19h30
Bellentre :	6 décembre à 18h30
Macôt :	6 décembre à 19h30

De plus, des flyers seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres des administrés des quatre communes.

Il est rappelé que ce dispositif a pour but de renforcer la sécurité des populations et que le rôle du référent est de rassembler tous les signalements de faits suspects ou dangereux pour en informer directement la gendarmerie, ce qui permet d'éviter l'engorgement des lignes téléphoniques des services de l'ordre.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 18 OCTOBRE À 20H00

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire Délégué de la commune déléguée de Valezan,
Mme Véronique GENSAC, 1ère adjointe,
MM. Guy PELLICIER, 2e adjoint, Bernard HANRARD, 3ème adjoint,
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard USANNAZ, Sébastien MORIN, conseillers municipaux
Mme FAVRE Géraldine, directrice générale des services de La Plagne Tarentaise
Excusés: M. Sébastien CLEYRAT, conseiller municipal

Pierre GONTHIER ouvre la séance en proposant de débiter l'ordre du jour par le point budgétaire et de revenir sur l'urbanisme ensuite afin de libérer Mme FAVRE Géraldine, directrice générale des services de La Plagne Tarentaise.

POINT BUDGÉTAIRE

Mme Géraldine FAVRE présente à l'assemblée un document retraçant les comptes de l'année arrêtés au 30/09/2017 pour les différents budgets de la commune de Valezan. Pierre GONTHIER souhaite revoir la ventilation de la masse salariale de La Plagne Tarentaise sur le budget affecté à Valezan.

URBANISME

Pierre GONTHIER expose les différents dossiers :

- Permis de construire : Olivier Emile : Extension des combles : Dossier incomplet, demande de pièces complémentaires par le service instructeur.
- Déclaration préalable : Rochette de Lempdes Gabriel : Régularisation ouverture dans bardage : Un dossier de déclaration de travaux a été déposé en mairie, attente de la décision du service instructeur, avis favorable de l'assemblée.
- Litige en cours : interruption de travaux chez Demesmay Nathalie et demande de remise des lieux en leur état d'origine. Construction d'un auvent sans autorisation.

PROBLÈME ARRÊT DE BUS DE VALEZAN

Guy PELLICIER évoque le problème de retournement des bus scolaires, soulevé par la Cova suite à une réunion sur le terrain le 21 septembre, une étude a été faite pour sécuriser et améliorer le point de ramassage scolaire. Il a été décidé de créer un emplacement "arrêt bus" sur le carrefour en face de l'auberge, prolonger un cheminement piéton et un passage clouté face au chalet arrêt de bus déjà existant, le tout matérialisé au sol ; une signalétique verticale sera mise en place suivant les normes en vigueur. Pour faciliter le demi-tour du bus, le talus sera aménagé pour permettre un angle de braquage plus important. Une convention avec le TDL et La Plagne Tarentaise sera rédigée.

LISTE DE TRAVAUX 2018

Pierre GONTHIER énumère les projets de travaux sur la commune pour l'année prochaine, et demande aux élus d'y apporter d'éventuelles modifications.

COMMISSIONS

TRAVAUX

Guy PELLICIER relate la dernière réunion de la commission de travaux. Il annonce que la personne chargée de mettre à jour le SIG (Système Information Géographique) de La Plagne Tarentaise a été recrutée et qu'elle pourra bientôt prendre ses fonctions.

COVA

Véronique GENSAC résume les dernières réunions de la communauté de communes des Versants d'Aime : Elle précise que la zone du Plan Cruet est en bonne voie. Elle évoque les difficultés rencontrées au sein de l'école de musique et de l'Ephad.

Elle informe que le dossier Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est très complexe et qu'il sera obligatoire à partir de 2018 (compétence COVA)

"Les communes ou les EPCI FP qui exercent la compétence GEMAPI peuvent instituer une taxe (facultative) intitulée « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations plafonnée à 40€ par habitant et par an, dont le produit est affecté à un budget annexe spécial"

TOURISME

Bernard HANRARD informe que la table d'orientation prévue au lieu-dit « La Croix du Chatelard » sera installée prochainement sur un petit muret en pierres.

Il précise que l'achat de jalons en plastique pour le balisage de la piste de ski de fond est en cours ainsi que des piquets réglementaires pour les circuits de randonnée et la signalétique.

AFFAIRES SCOLAIRES

Pierre GONTHIER résume la réunion du conseil d'école de Valezan. Il informe que les parents sont satisfaits et précise que :

- Vu le nombre plus important d'enfants, Audrey l'atsem (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) ne peut plus assurer seule la garderie matin et soir, la cantine et les Temps Activités Périscolaires (TAP).
- Jessy a donc été embauchée pour l'aider dans les TAP et assurer également la cantine et garderie du midi.
- Le passage à la semaine de 4 jours pour l'année prochaine est en cours de discussion.

Il ajoute que tous les travaux demandés ont été réalisés durant l'été ainsi que l'achat de matériels éducatifs pour les petits.

Le règlement de l'école ainsi que le Plan Particulier de Mise en Sécurité doivent être mis à jour. Fabrice VIVET chargé de la sécurité sur la commune de La Plagne Tarentaise épaulera l'institutrice sur ce dossier.

Il énumère les activités des élèves pour l'année scolaire : piscine, ski de fond, marché de Noël le 17 décembre. Une kermesse aura lieu en fin d'année avec comme thème le moyen âge.

Pour conclure, il indique que des devis ont été demandés pour l'achat d'un rétroprojecteur pour la mairie et l'école (qui l'utilise beaucoup) afin de restituer à Véronique son matériel.

Chantal BERTRAND intervient pour le compte du CCAS en demandant si, le repas de Noël à l'auberge (prévoir la date), et l'achat des colis pour les anciens sont reconduits cette année : Une réponse favorable a été émise par l'ensemble des élus.

RÉUNION PUBLIQUE

Dénomination et numérotation des rues du village. De nombreuses personnes étaient présentes à cette réunion; cela a permis d'échanger des idées avec les habitants et ainsi cerner les différents problèmes à venir. Cette rencontre a été très constructive ; des ajustements seront à prévoir avant la mise en place de ce dispositif

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guy DAVID a adressé un courrier sollicitant la commune pour acquérir ses parcelles et celles de Madame Gourdeau Raymonde, sa sœur. Les membres du conseil, à l'unanimité, ne désirent pas acquérir leurs parcelles, ne présentant aucun intérêt pour la commune. Une réponse lui sera adressée dans ce sens.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 31 OCTOBRE 2017 À 19H00

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIÈRE, adjointe, Mmes Patricia BÉRARD, Myriam MONTMAYEUR, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, M. Pierre OUGIER,
Excusés : Mmes Séverine BRUN, Fabienne ASTIER, Corine MICHELAS, MM. Joël OUGIER SIMONIN, Stefan KOUMANOV.

1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 06 NOVEMBRE 2017 .

Monsieur le maire fait lecture au conseil communal de l'ordre du jour du conseil municipal du 06 novembre et désigne les rapporteurs pour Macot la Plagne.

Le conseil communal souhaite qu'une information soit faite dans le CR du conseil municipal concernant l'absence d'augmentation de la fiscalité de 2011 à 2017 contrairement à ce qui a été annoncé dans le Dauphiné Libéré.

2. PLAGNE BELLECOTE

Monsieur le maire demande au conseil communal l'autorisation d'engager l'étude pour la réhabilitation des hébergements (lits froids) à Plagne Bellecote (multipropriété). Cette étude de 36 000 euros à supporter par la collectivité consistera à analyser toutes les possibilités d'agrandissements et les aménagements possibles sur les façades ; de plus une étude complémentaire concernant les séparations en volume des bâtiments serait prise en charge par les multipropriétaires, pour un montant de 60 000 euros.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que cette prestation porte sur 2 200 lits qu'il est essentiel de conserver. Monsieur René Allamand ajoute que la prise en charge par la multipropriété d'une partie des frais de la piscine de Bellecote (75 000 euros) dépend du maintien de la gestion de cette multipropriété. Perdre ces lits serait donc une perte supplémentaire.

Le conseil communal souhaite qu'une présentation soit faite au prochain conseil communal de fin novembre.

3. POINT TRAVAUX

Monsieur Gérard MONTILLET indique que les travaux ont bien avancé, notamment en raison d'une météo favorable. Les camions continuent à déposer leur remblais, et il est donc demandé à la police municipale de verbaliser dès jeudi matin car un mail interdisant cette dépose a été

envoyé aux entreprises le 19 octobre.

Le suivi financier des chantiers est satisfaisant (pas de dépassements importants).

4. DISSOLUTION DU COMITÉ DES FÊTES

Monsieur Pierre OUGIER indique que le comité des fêtes a été dissout, et que l'actif a été transmis aux vergers de Macot. Certaines animations seront reprises (concours de belote). Plusieurs hypothèses et projets sont en cours de discussion, notamment avec d'autres associations.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communal émet l'idée d'une animation pour l'illumination du sapin avec vin chaud ou autre à définir.

Madame Marion LIZEROUX souhaite savoir si elle peut travailler avec Balle Jaune et le club de Tennis afin de mettre en place une promotion des tennis et donc avancer sur un projet partenarial. (Accord du conseil communal)

Concernant le projet d'un terrain du rugby qui a été évoqué à Plagne Soleil, madame Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'elle étudie la faisabilité d'un projet pour pouvoir le présenter au conseil communal qui donnera (ou pas) son aval.

Des jeunes de Macot sont venus pour proposer un projet de street work out (musculature en extérieur), ainsi qu'un site pour du skate.

Après les terrains de tennis, une zone appartient à la commune, et qui permettrait ce type de projet.

Un city stade rentrerait également dans cette zone. Par contre, et concernant les modules de skate parc de l'urban Park de La Plagne, la commune de Saint Jean de Maurienne viendra les récupérer et aidera la collectivité en retour pour un projet futur.

Proposition d'un projet concernant le soutien à la recherche contre le cancer (Demande de Mme Blanchoz), le bureau est intéressé par ce projet sous réserve d'une présentation financière du projet. (Présentation au prochain conseil communal)

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 16 OCTOBRE À 19H00

Présents : – MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, 1er adjoint, Roland RICHERMOZ, 2ème adjoint, Maryse BUTHOD, 4ème adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents- excusés : Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), MM. Yann ALLAIN, et Emmanuel GIROND.

DOSSIERS JURIDIQUES : AFFAIRE TIFFANY ALICIA (JUGEMENT DU 20/06/17 – INFORMATION RÈGLEMENT ET APPEL)

Un appel a été interjeté dans cette affaire sur le fondement que l'expertise comptable est erronée. Monsieur le maire informe que le paiement des 80 320,65 € a été effectué ce jour. Cependant, il indique que l'EURL Tiffany Alicia est débiteur envers la commune à ce jour de la somme de 13683,69€ (13404,03 + 279,66). Un délai de deux mois court pour déposer leurs conclusions en réponse soit à enregistrer dans la correction avant le 12 décembre 2017.

ORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE

Anthony FAVRE indique qu'il fait des points réguliers avec Madame la Responsable de la police municipale de La Plagne Tarentaise. En cas de problème récurrent et dès que l'on en a connaissance, faire passer l'information au secrétariat de la police municipale. Il indique que la police municipale passe chaque semaine dans chaque hameau et qu'un bilan concis hebdomadaire lui est fait. Pour information, la circulation est trop rapide dans quelques hameaux. Des contrôles avec jumelles vont avoir lieu pouvant entraîner procès-verbaux et retraits de points.

RAPPEL INFORMATION VISITE MINI-STEP

Anthony FAVRE rappelle aux élus qu'ils sont les bienvenus pour aller voir le fonctionnement de mini-STEP pour le projet de Bonconseil. Visite prévue le 8 novembre 2017 journée.

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE CONCERNANT LES ENNEIGEURS

Le Préfet a fait un rapport sur les enneigeurs. L'augmentation de la taille de la retenue collinaire de Pierres Blanches est d'environ 7 000m³. Pour les Coches, nécessité préalable de recueillir les accords de propriétaires fonciers ; cela risque donc de prendre un peu de temps

TRAVAUX ENFOUISSEMENT LIGNE HTA POSTE SOURCE MACOT JUSQU'À MONTCHAVIN

Anthony Tresallet présente le bouclage qui doit intervenir entre Macot et Montchavin-La Plagne. Les travaux doivent être effectués par ERDF en mai 2018 car toujours en attente de l'accord de quelques propriétaires.

RUISSEAU DES BÂCHES

Anthony TRESALLET indique que les travaux devaient être faits en 2018 mais comme ils concernent l'eau, un dossier d'autorisation est à déposer au service de la police de l'eau donc voir pour travaux au mieux en 2019 (300 000 à 600 000€ de travaux à envisager). A ce jour, un devis est engagé pour les études ; voir si possibilité d'une prise en charge du montant des travaux avec GEMAPI (Gestion des Espaces en Milieu Aquatique et Protection des Inondations), décision au niveau de l'APTV.

TERRAIN DEVANT LA MAISON TRESALLET

Un point sur le cadastre est fait par ANTHONY FAVRE. Il indique avoir eu une demande des propriétaires de la Maison TRESALLET pour rénover l'enrobé du bassin jusqu'à la voûte. Il indique que ce dernier n'a pas été refait car il a été abîmé par la chute des eaux pluviales des propriétaires alentours. Des lettres recommandées avec accusé de réception les sommant de raccorder leurs pluviales ont été faites par la commune. La rue est sale en effet et les propriétaires de la résidence Maison TRESALLET demandent à la commune d'intervenir en évoquant la servitude que détiendrait la commune. Anthony Favre a demandé de fournir à la commune la preuve de ladite servitude mais il n'a toujours rien reçu à ce jour. Il faudra trouver également un nouveau nom de rue. Dossier à suivre et à régulariser car le conseil communal accepte de goudronner le passage entre la maison TRESALLET et le chalet en aval. Cependant, la commune n'entreprendra pas ce nouveau passage goudronné et le passage avec servitude. Passage de la Catherine : en cours de régularisation ; une autorisation temporaire a été donnée. Proposition faite par Anthony FAVRE : La servitude communale tomberait pour le futur et le conseil communal serait d'accord pour faire l'enrobé. Il demande l'accord du conseil communal qui répond favorablement à l'unanimité

TRAVAUX STADE DE LA BUFFETTE

Valérie FERRARI indique que les travaux ont commencé. L'Office National des Forêts a coupé les arbres. Fin des travaux à voir si possible avant le début de la saison si le temps est clément (un mois à un mois ½ prévu). Un rendez-vous pour les filets (réservation à prévoir) aura lieu sous peu en présence de Jean-Christophe Martinez et du Club des Sports. Anthony Favre indique que ce dossier a été très compliqué et qu'il a dû intervenir auprès de la SAP. Un avenant concernant le financement de ces travaux doit être présenté au prochain conseil municipal.

PROJET MUR D'ESCALADE

Valérie FERRARI souhaite recueillir l'avis du conseil communal. Elle souhaite faire un mur d'escalade sur les Coches mais se pose la question de l'emplacement le plus approprié : en extérieur sur la place des carreaux ou en un aménagement dans la salle de l'espace show qui permettra un accès été comme hiver ? Son projet serait d'installer un espace ludique d'accès à tous. Anthony FAVRE indique que cela doit concerner aussi les enfants. Le mur de soutènement qui serait fait place des carreaux permettrait de gagner en profondeur.

Il suggère de lancer les études et les projets en parallèle (mur soutènement + mur d'escalade).

Patricia MARCHAND MAILLET trouve l'idée d'un parcours ludique dans l'espace show très intéressant avec un accès libre surtout pour les enfants. Pour cela, il faudrait enlever la scène, refaire les toilettes.

Anthony TRESALLET indique qu'il faudra prévoir de gros travaux au niveau de la VMC. Anthony FAVRE demande de commencer les études cet automne avec Monsieur Favier qui peut nous aider sur le sujet.

Roger POUSSIN demande si le poids financier de cette activité est en rapport avec l'attractivité de notre station. Il faut, selon lui, une vraie réflexion urbanistique et intégrale au niveau de ce site de la place des carreaux. Il est par ailleurs favorable au principe de l'aménagement de la salle de l'espace show.

Isabelle GIROD GEDDA indique que les structures gonflables ont bien marché ce qui est un point positif ; les terrains de Beach Volley et de pétanque sont à repenser.

Valérie FERRARI doit voir avec le prestataire s'il est possible de mettre deux structures gonflables sur le bas et voir pour le haut un autre type d'atelier ; voir éventuellement pour en mettre un à Montchavin.

Un accord de principe pour l'aménagement de la salle espace show est demandé et le conseil communal répond favorablement à l'unanimité.

Valérie FERRARI va donc commencer par cela et travaillera en collaboration avec Anthony TRESALLET (rénovation du bâtiment en premier lieu puis inclure les jeux).

DEVENIR DE LA COMMISSION COMMUNALE CULTURE, (A-T-ELLE ENCORE LIEU D'ÊTRE, OÙ SE SITUE-T-ELLE DANS LA NOUVELLE COMMUNE ?)

Sylvie EMPRIN rappelle l'existence d'une commission communale culture ayant pour but la rénovation et la valorisation du patrimoine. Elle demande si la commission communale doit perdurer (budget ? fonctionnement ?) Anthony FAVRE pense qu'il est important de conserver cette commission communale.

Sylvie EMPRIN en profite pour remercier les services techniques pour leur soutien logistique lors d'animations. Elle réitère la demande d'enlever le coffre qui se situe sur la scène de la salle des fêtes de Bellentre. Anthony Favre demande à Sylvie EMPRIN de se rapprocher de Maryse BUTHOD pour prévoir un budget prévisionnel de 2 000€ pour le fonctionnement de la commission communale culture.

QUESTION D'UN HABITANT DES GRANGES

Monsieur MUDRY demande si les berges du ruisseau qui descend des granges sont propriétés communales ou autres. Beaucoup d'arbres sont en effet à couper et il serait possible, si les services techniques procèdent à ces coupes, de donner le bois aux anciens qui n'ont pas de quoi se chauffer.

Anthony Favre demande à Francis Dancre et Roland Richermoz de faire le point sur ce dossier avec les services techniques.

TRAVAUX AU HAMEAU DES GRANGES

Francis DANCRE expose les travaux sur la route départementale qui ont eu lieu aux Granges et montre quelques photographies de ceux-ci.

RETOUR SUR LA DEMANDE D'EXTENSION DU CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE DE MONTCHAVIN

Isabelle GIROD GEDDA rappelle qu'une garderie pré et post-scolaire existe sur Bellentre. L'idée était de demander l'extension du circuit de transport scolaire de Montchavin pour permettre aux enfants scolarisés à la station de pouvoir en bénéficier. La demande a été faite à la Région via la Communauté de Communes en charge de ce dossier. La lecture de la réponse négative de la Région est faite aux conseillers. Nous n'avons donc pour le moment pas de solution. A voir par la suite.

EFFECTIFS SCOLAIRES ET GESTION DES ÉCOLES

Isabelle GIROD GEDDA donne les effectifs des classes de la commune :

- . 20 enfants à Bonconseil avec une institutrice et une ATSEM
- . 20 enfants à Bellentre avec une institutrice et un titulaire remplaçant (au moins jusqu'à Noël). (Information de dernière minute : le titulaire remplaçant est confirmé jusqu'à la fin de l'année scolaire).
- . 26 enfants à Montchavin (15 grands du CE2 au CM2 et 11 petits de la MS au CE1) avec deux instituteurs et une ATSEM

Une réflexion doit être engagée concernant la mutualisation des services à l'échelle de La Plagne Tarentaise.

RÉUNION DE LA COMMISSION AGRICOLE AXÉE SUR LE LOUP

Anthony FAVRE indique qu'une réunion spécifique a eu lieu le vendredi 13 octobre à Montchavin en présence de Messieurs Vincent ROLLAND, Député et Auguste Picollet, Conseiller Départemental. Une quarantaine de personnes était présente dont tous les agriculteurs de Bellentre, d'autres du groupement pastoral et des élus de La Plagne Tarentaise. Cette réunion a été très constructive et Monsieur Vincent Rolland qui a fait part de son soutien aux agriculteurs, a indiqué qu'il interviendrait au niveau du Ministre de l'environnement fin octobre.

Anthony FAVRE indique que Marc COLLIN représentera la Savoie et que les renseignements généraux ont pris contact avec lui pour avoir un certain nombre de renseignements. Il indique que la Savoie est le deuxième département touché avec 1 782 attaques de loup en 2017 à la mi-septembre.

Coût du loup : 30 millions € à l'échelle de l'Etat.

Maryse BUTHOD souhaite remercier tout particulièrement Jean-Pierre FERRARIS qui était présent ainsi que les chasseurs. Elle pose la question sur l'avenir du pastoralisme. Le problème de demain sera de prendre des chiens qui risqueront d'apporter d'autres soucis.

Pour information, 97 % de loups prélevés sont des loups italiens et les loups solitaires sont souvent des hydrides.

Anthony FAVRE demande à Maryse BUTHOD de prendre contact avec la Directrice des Services pour prendre une motion lors d'un prochain conseil municipal.

Maryse BUTHOD souhaite remercier tout particulièrement Jean-Pierre Ferraris qui était présent ainsi que les chasseurs. Elle pose la question sur l'avenir du pastoralisme. Le problème de demain sera de prendre des chiens qui risqueront d'apporter d'autres soucis.

Pour information, 97 % de loups prélevés sont des loups italiens et les loups solitaires sont souvent des hydrides.

Anthony FAVRE demande à Maryse BUTHOD de prendre contact avec la Directrice des Services pour prendre une motion lors d'un prochain conseil municipal.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN AU CHEF-LIEU FAITE PAR MADAME ANNIE MARCHAND MAILLET

Roland RICHERMOZ indique avoir vu Annie Marchand Maillet qui demande de pouvoir acquérir une bande de terrain de quelques mètres carrés.

Anthony FAVRE demande à Roland RICHERMOZ qu'elle fasse parvenir en mairie une demande écrite en bonne et due forme à voir en commission urbanisme.

mille plus, il a été demandé la création d'une salle hors sac. Le montant estimé des travaux est d'environ 200 000 €.

Cette salle sera située au-dessus de la salle Pignard. Lors de l'appel d'offre, 5 lots ont été déclarés infructueux faute de réponse, ou de montant supérieur à l'estimation. La procédure a été relancée donc on avance mais la salle hors sac ne sera pas réalisée pour cet hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

SALLE HORS SAC DES COCHES

Roger Poussin fait un point sur la salle hors sac qui sera créée aux Coches. En effet, pour préserver le label fa-

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION - PROJET IMMOBILIER

A l'initiative de Monsieur Roger POUSSIN, 1er adjoint de la commune déléguée de Belleentre et 5e adjoint de La Plagne Tarentaise chargé de l'urbanisme, une réunion publique a été organisée à la salle des fêtes de Montchavin afin de présenter un projet d'hébergement touristique d'environ 750 lits sur la station des Coches. Cette résidence sera de haut standing et une convention loi montagne a été passée avec le promoteur pour une durée de 18 ans. Le gestionnaire retenu est la société NEMEA, opérateur expérimenté et dynamique.

Ce projet sera réalisé sur des terrains vendus par la commune sur l'aile OUEST et correspondant à des dents creuses de l'ancienne ZAC. Monsieur Roger Poussin a expliqué que le permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux devraient commencer au second trimestre 2018 après la saison d'hiver pour une ouverture deux ans après, soit en 2020.



PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

Vendredi 26 janvier 2018, 8h30-11h30

Vendredi 23 mars 2018 8h30-11h30

Jeudi 19 avril 2018 8h30-11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Lors de réunions publiques organisées les 5 et 6 décembre à La Côte d'Aime, Valezan, Bellentre et Macot, Monsieur le maire, les élus et la gendarmerie ont présenté aux administrés de chaque commune déléguée de La Plagne Tarentaise le dispositif de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie nationale. Ce dispositif, proposé par les élus de La Plagne Tarentaise, la gendarmerie et la police municipale consiste à faire appel aux volontaires pour créer une chaîne de vigilance à l'échelle de la commune afin de prévenir tout phénomène de délinquance. Elle repose sur la solidarité de voisinage.

Les habitants volontaires deviennent alors référents pour une zone d'habitation (une ou plusieurs rues, quartier, résidences...). La participation citoyenne complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, déploiement de la vidéo protection, patrouilles de la police municipale...).

Ce dispositif permet d'améliorer la qualité de vie et renforce la cohésion des habitants devenus acteurs de leur propre sécurité. Car si la mise en œuvre des différents dispositifs et mesures de lutte contre la délinquance sont de la compétence du préfet et des maires, la sécurité est l'affaire de tous.

Pour que ce dispositif puisse être validé, il était nécessaire que des référents se portent volontaires dans chaque commune, ce qui était l'objectif de ces réunions. La démarche «participation citoyenne» ne se substitue pas à l'action de la police nationale. Elle associe les habitants.

Plusieurs personnes se sont donc portées volontaires et vont ainsi être nommées «référents agréés». Lors de la dernière des 4 réunions publiques, en mairie de La Plagne Tarentaise, Monsieur le maire a annoncé que le dispositif de participation citoyenne pouvait être mis en place et que le protocole sera donc signé avec le groupement de gendarmerie de la Savoie et la préfecture.

Les échanges réguliers entre police et référents (contacts téléphoniques, courriels...), devraient améliorer la prévention de proximité et la réactivité de la gendarmerie.

Macot La Plagne



La Côte d'Aime



Valezan

Bellentre



11 NOVEMBRE 2017

La commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale célébrée sur les différentes communes déléguées en image.

Cette date du 11 novembre est le symbole national de la fin d'une guerre profondément inhumaine et dévastatrice. La Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

En présence de Jean-Luc BOCH, maire de la Plagne Tarentaise, d'Anthony FAVRE maire de la commune déléguée de Bellentre, de Pierre GONTHIER, maire de la commune déléguée de Valezan, de Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, des élus de La Plagne Tarentaise, des anciens combattants et d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental.



Macot La Plagne



Bellentre



La Côte d'Aime



Valezan

ENCOMBRANTS BELLE PLAGNE

La Communauté de Communes des Versants d'Aime travaille en permanence à l'amélioration de la qualité du service rendu à la population en matière de collecte des déchets. C'est dans cette optique qu'un important travail a été réalisé en étroite collaboration avec la commune de la Plagne Tarentaise en 2017 pour améliorer la propreté de la station de Belle Plagne et ainsi augmenter la qualité de l'accueil des clients.

Le secteur de la gare G2 souffrait d'un déficit de stockage ainsi que de problèmes récurrents d'accessibilité et de sécurité autant pour les usagers que pour les équipes de collecte. A l'automne 2017 les conteneurs semi-enterrés ont été déplacés de quelques mètres sur un emplacement plus adapté et renforcés de deux cuves de 5 m3 chacune. Le secteur haut de Belle Plagne souffrait quant à lui d'une image dégradée. Les déchets en quantité importante étaient regroupés dans un local ouvert à la vue de tous. Il a été décidé de mettre en place un compacteur pour les ordures ménagères, de mettre une porte à ce local et d'installer des conteneurs semi-enterrés pour le tri.

Sur ces deux sites la communauté de Communes des Versants d'Aime et la commune de la Plagne Tarentaise auront conjointement investi environ 90 000 € TTC pour des équipements qui vont grandement améliorer la qualité de l'accueil sur la station de Belle Plagne.



La Côte d'Aime

Le traditionnel «Goûter des aînés» a eu lieu ce dimanche 19 novembre sur la commune déléguée de La Côte d'Aime, La Plagne Tarentaise. Monsieur Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, madame Martine HOËN, adjointe au social et les élus avaient convié les aînés à la salle des fêtes dès 14h00. Environ 70 personnes étaient présentes.

Pascal REVERS a animé musicalement l'après-midi. Un concours de danse a même été organisé : 9 couples se sont inscrits et le jury, au nombre de 4, a été choisi dans l'assemblée. Les candidats devaient effectuer 4 danses. Les 3 premiers ont gagné une boîte de chocolat et les membres du jury ont également été remerciés avec une boîte de chocolat. La traditionnelle bûche de Noël a été remplacée par un assortiment de pâtisseries confectionné par le traiteur SMAC. Le changement fût très apprécié et fort délicieux ! Les élus ont profité de cet après-midi pour distribuer les 88 colis de Noël et 7 colis pour les personnes en Maison de retraite.



Bellentre

Le repas des aînés de la commune déléguée de Bellentre a eu lieu le dimanche 19 novembre à 12h00 en présence de monsieur Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, de monsieur Jean Luc BOCH, maire de la Plagne Tarentaise, de madame Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale, de monsieur Auguste PICOLLET, conseiller départemental, des élus de la commune déléguée de Bellentre et des membres du CCAS. Plus de 80 personnes avaient répondu à l'invitation et de l'avis de tous, ce fut une très bonne journée.



Macot La Plagne

70 personnes environ ont répondu à l'invitation de monsieur Jean Luc BOCH, maire de la Plagne Tarentaise, des élus et des membres du CCAS, avec la présence de monsieur Auguste PICOLLET, conseiller départemental le dimanche 03 décembre à 12h00. Comme chaque année, les enfants des écoles de La commune avaient réalisé des beaux menus durant les temps d'activités périscolaires. L'animation musicale était assurée par Josette qui a entonné avec passion de belles chansons du temps d'avant. L'après-midi s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



Valezan

Le repas des aînés de la commune déléguée de Valezan a eu lieu le dimanche 11 décembre à l'auberge de Valezan en présence de Pierre GONTHIER, maire délégué et de ses élus.

CONSIGNES EN CAS D'INCIDENT SUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE



La mairie de la Plagne Tarentaise n'est pas un service de secours ni d'urgence.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les secours en composant le :

- **18** - Sapeurs-pompiers
- **15** - SAMU :
- **17** - Gendarmerie
- **112** - Numéro d'urgence européen
- **114** - Numéro d'urgence personnes sourdes ou mal entendantes



Pour tout problème **technique**, vous pouvez joindre la mairie au 04.79.09.71.52.

Ex : Fuite d'eau avant compteur, chute d'arbre sur voirie communale, débordement de ruisseau, problème électrique dans bâtiments communaux...

En dehors des horaires d'ouvertures, vous serez mis en relation avec l'astreinte technique. N'oubliez pas de préciser votre identité, votre adresse, numéro de téléphone et la nature de l'appel.

Seules les demandes concernant un problème technique seront prise en compte. Pour toutes les démarches ou demandes administratives, merci d'appeler pendant les horaires d'ouvertures de la mairie.

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SORDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

RÉSULTATS CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017



MAISON AVEC AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

1. Nicole Broche, 1. Lucile MARIN, 1. Marie FRISON

2. Elisabeth VAN BEMMEL, 2. Paul FINET, 3. Alexandra BOCH, 3. Raymonde BÉRARD, 4. Sabine FINET

BALCONS FLEURIS

: 1. Ne OUGIER SIMONIN, 2. Martine CLEMENT GUY, 2. Suzette BROCHE, 3. Sylvie ASTIER PERRET, 3. Jeannine COSTERG

MAISON AVEC DÉCOR FLORAL :

1. Solange JUGLARD, 2. Janine VILLIEN, 3. Yvette BROCHE, 3. SUZANNE PERRIERE, 4. Lucienne BROCHE

IMMEUBLE COLLECTIF :

3. Joëlle BOCH, 3. Dominique BOCH, 4. Simone PREMIEUX, 4. Nathalie ASTIER-PERRET

COMMERCES : 2. Le MATAFAN, 2. Résidence LES LAUZES

JARDINS-PEPINIÈRES: 2. Club des aînés ruraux « le temps de vivre »

UN AIR DE NOËL A SOUFFLÉ SUR LA PLAGNE TARENTEAISE

Un air de Noël a soufflé sur La Plagne Tarentaise ce vendredi 8 décembre. Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et ses élus avaient convié les habitants sur la Place Charles de Gaulle, à Macot La Plagne chef lieu pour l'illumination du sapin.

Les enfants de l'école ont chanté «tout le bonheur du monde», chanson apprise pendant les temps d'activités périscolaires (TAP) devant une assemblée venue nombreuse partager ce moment de bonheur. Le Père Noël était présent dans son char tout en lumière pour rencontrer les enfants sages et distribuer papillotes et clémentines.

Une belle soirée qui s'est terminée autour d'une dégustation de vin chaud et de chocolat chaud.



Monsieur le maire ainsi que les élus de la Plagne Tarentaise remercient l'ensemble des agents et des bénévoles, qui se sont spontanément associés à l'équipe municipale afin de les aider à organiser cette sympathique animation et particulièrement le Père Noël qui s'est déplacé pour les illuminations et pour le spectacle et le goûter de l'école de Macot.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

PARKING SEZALET

Afin de mieux accueillir tous les visiteurs qui apprécient de se promener les pieds dans la neige et la tête au soleil, la commune déléguée de Valezan agrandit le parking qui se situe au départ des itinéraires nordiques. Les travaux de terrassement ont commencé et l'enrobé est programmé pour l'an prochain.



LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION CULTURE

Président de droit : Monsieur le maire, Jean Luc BOCH

Responsable : Véronique GENSAC

Membres : Martine HOËN, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI

Membres de la commission élargie : Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Marie Suzanne GROETZINGER, Christiane CHARRIÈRE, Marion LIZEROUX

L'équipe

Les agents de la collectivité :

Philippa REINHARDT, Laure DORIN, Jérémy Martoia



Et tous les bénévoles sur chaque site !

Annie, Audrey, Catherine, Françoise, Marie-Louise, Françoise, Monique, Jean-Louis et Marie-Laure à La Côte d'Aime



Raymonde, Fabienne et Martine à Macot La Plagne



Françoise, Christelle, Eva, Noëlle, Sylvie et Marie-Suzanne à Bellentre



Annick, Maryse, Anne-Sophie et Laure à Valezan.

Les bibliothèques :

Fortes de quelques 20 000 ouvrages, bandes dessinées et revues, ainsi que de nombreux CD ou DVD, les bibliothèques de la commune sont ouvertes à tous !

A ce fonds permanent, viennent s'ajouter des livres et autres documents renouvelés tous les mois, par le prêt d'ouvrages par Savoie biblio.

Entretien des collections, achats, orientation et conseil au public, préparation des animations, sont le quotidien des agents et bénévoles.



Les horaires

Bibliothèque de Bellentre

Mercredi et vendredi : 17h30 à 18h30

Prêts : Illimité

Adhésion : Gratuite

Bibliothèque de La Côte d'Aime

Mercredi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 17h00 à 19h00

Samedi : 10h00 à 12h00

Adhésion : Gratuite

Bibliothèque de Valezan

Mardi : 9h00 – 11h00
14h00 – 16h00

Mercredi : 9h00 – 11h00

Jeudi : 9h00 – 11h00

Vendredi : 9h00 – 11h00

Prêt : illimité

Adhésion : Gratuite

Bibliothèque de Macot La Plagne

Mardi : 10h00 à 12h00

Mercredi : 16h30 à 18h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi : 16h30 à 18h30

Adhésion : Gratuite

Bibliothèque de La Plagne

Saison hivernale :

Lundi : 15h00 à 18h30

Mardi : 15h00 à 18h30

Jeudi : 16h30 à 18h30

Vendredi : 15h00 à 18h30

Saison estivale :

Lundi : 15h00 à 18h30

Mardi : 15h00 à 18h30

Jeudi : 15h00 à 18h30

Vendredi : 15h00 à 18h30

Intersaison :

Mardi : 15h00 à 17h30

Jeudi : 16h30 à 17h30

Adhésion : Gratuite



Les animations :

Les enfants des écoles sont accueillis régulièrement, et les agents et bénévoles des bibliothèques participent également aux temps d'activités périscolaires. Des animations diverses sont proposées autour du livre, des jeux grandeur nature (enquêtes, jeux de piste...). Le prix des Incorruptibles rencontre également chaque année un franc succès.

Des « Pyjama Party » sont organisées en partenariat avec la crèche et le périscolaire sur Macot et La Plagne. Les bébés ne sont pas en reste avec un accueil des bébés lecteurs environ une fois par mois avec toujours autant de participants. De plus, des interventions ont été mises en place cet été à la crèche de Plagne Centre avec des séances bébé lecteur dédiées.

Un groupe de lecteurs se réunit également sur le site de Macot avec des temps forts : participation aux prix Rosine Perrier, Festival du premier roman de Chambéry,...

Le portage de livres à domicile, véritable lien social, est vivement apprécié par le public empêché.

De nombreuses animations ponctuelles rythment l'année au sein des bibliothèques : des spectacles à Macot et à La Côte d'Aime, le mois du film documentaire avec une projection en fin d'année, l'animation « Premières pages » avec un spectacle créé par la bibliothèque pour promouvoir l'album proposé dans l'année, des expositions ou bien encore des jeux.



Séance bébé lecteur

Cette année de nouvelles animations ont vu le jour :

« Panique à Poudlard » s'est invité à la bibliothèque de Macot: cet Escape game autour de la thématique d'Harry Potter, préparé par les trois agents avec les bénévoles, a rencontré un très grand succès.

Un « Café librairie » a lieu tous les samedis matins sur le site de La Côte d'Aime.

Un atelier danse Hip Hop et Graff, en collaboration avec Street Art 73, a réuni petits et grands sur une journée à la bibliothèque de Macot.

Tous les mercredis à La Côte d'Aime, un après-midi jeux est proposé. Celui-ci plait beaucoup aux enfants et afin de partager encore plus de bons moments autour des jeux, la ludothèque itinérante TA KA JOUER est venue 2 fois sur les sites de Macot et La Plagne.



Pyjama Party



Spectacle

Escape room - Panique à Poudlard



Coté numérique :

Un accès internet gratuit est proposé sur les sites de Valezan, La Côte d'Aime, Macot et La Plagne.

L'accès aux ressources numériques (Savoie Biblio) est quant à lui proposé sur les sites de La Côte d'Aime, Macot et La Plagne.

Une page facebook très active présente les animations proposées tout au long de l'année. <https://www.facebook.com/biblioplagnetarentaise>

Le site web de la bibliothèque de Macot La Plagne a été conçu afin que chacun puisse consulter les actualités de la bibliothèque, les nouveautés et le catalogue en ligne.

Ce site permet également une fois le compte créé de réserver des ouvrages, d'écrire des avis sur les livres,.....

Alors venez nous rendre visite virtuellement !! www.biblio-macotlaplagne.fr

Pour 2018, un projet de grande envergure au sein des bibliothèques : la mise en réseau !

Pilotée par les agents, aidés par les bénévoles, la mise en réseau concernera dans un premier temps la mise en place d'un logiciel commun sur tous les sites. L'informatisation sera principalement assurée par les agents avec un grand chantier de catalogage de tous les ouvrages.

Dans le prolongement de l'actuel « livres en ballade » sur le secteur de La Côte d'Aime, un projet de « Boîtes aux livres » au sein de la commune est en train de voir le jour. Les boîtes seront fabriquées par les services techniques et décorées par les enfants lors des animations sur les temps d'activités périscolaires. Vous pourrez prendre un livre dans une boîte et le redéposer dans une autre, faire une pause lecture vers une aire de jeux ou bien encore déposer un ouvrage que vous souhaitez faire connaître Les boîtes à livres vous attendront dans le courant du printemps !

Une brochure présentant les bibliothèques de la commune est en distribution libre dans toutes les bibliothèques. La commission culture remercie les équipes ainsi que les bénévoles pour leur investissement au sein des bibliothèques de la commune.

La nuit du Pompon Rouge Dimanche 31 décembre 2017

Pour sa 11ème édition, La Nuit du Pompon Rouge vous invite dans l'univers des Super Héros ! Cape, masque et super pouvoirs seront de rigueur pour résister à cette soirée !

Un show son, lumière et vidéo exceptionnel, accessible librement pour petits et grands. DJ et Super Héros, de 22H30 à 1h30 du matin. La Nuit du Pompon Rouge, dimanche 31 décembre sur le front de neige de Plagne Belle-côte.

Navettes interstations gratuites prolongées jusqu'à 2H30 et navettes depuis la vallée. Renseignements à la Plagne Tourisme- tél : 04.79.09.02.01

Voeux de la Plagne Tarentaise

Mercredi 10 janvier 2018 à 19h00

Salle polyvalente de Macot La Plagne.

Voeux de la commune déléguée de Bellentre

Jeudi 11 janvier 2018 à 19h00

Salle des Fêtes de Bellentre

Voeux de la commune déléguée La Côte d'Aime

Samedi 13 janvier 2018 à 18h00

Salle des Fêtes de La Côte d'Aime

Voeux de La Plagne

Mardi 17 janvier 2018 à 19h00

Cinéma de Plagne Centre

Vente aux enchères D'un appartement communal

La commune de La Plagne Tarentaise met en vente sur le site www.webencheresimmo.com un studio aux Aollets à Plagne Villages. visites sont prévues : vendredi 29/12 à 11h vendredi 5/01 à 11h Inscription obligatoire sur www.webencheresimmo.com

La mise aux enchères débutera le 06 janvier 2018 à 9h00 jusqu'au 15 janvier 2018 à 17h00

Pour toute information et visite s'adresser en Mairie de La Plagne Tarentaise service patrimoine et gestion immobilière
Tél : 04.79.09.45.60 ou 04.79.09.71.52
mail : logement@laplagnetarentaise.fr

Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu le samedi 30 décembre de 10h à 12h à la mairie de La Plagne Tarentaise -Macot chef lieu.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les mairies des communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau de vote.

Nouveaux horaires Mairie de Valezan

A compter du 1er décembre 2017, les horaires de la mairie de la commune déléguée de Valezan sont modifiés comme suit :

Ouverture au public

Lundi : 9h00 à 12h00

Mardi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Jeudi 9h00 à 12h00

Vendredi 9h00 à 12h00

Modification des horaires de la bibliothèque de La Plagne

A compter du 18 décembre 2017, les horaires de la bibliothèque de La Plagne seront les suivants: **Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 15h00 à 18h30**

Permanence mairie - Plagne Centre -

La permanence mairie est assurée tous les lundis de 11h à 12h30 à la salle omnisports Pierre Leroux de Plagne Centre.

Demande de carte nationale d'identité et de passeport.

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que les demandes de carte nationale d'identité (Cni) et de passeport ne se font plus dans la mairie de la commune où vous êtes domiciliés.

Pour établir l'un ou l'autre de ces documents, il faudra se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif appelé "DR" : Bourg Saint Maurice, Moutiers, Albertville....

Vous pouvez remplir en ligne une pré-demande via le site www.service-public.fr et prendre connaissance des pièces justificatives à fournir. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place. Vous devrez ensuite impérativement prendre rendez vous dans la mairie choisie, et présenter votre numéro de pré-demande ainsi que déposer les pièces justificatives.

Attention : le déplacement en mairie est indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces.